

# BPIEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION «VOILE CROISIÈRE JUSQU'À 200 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI»

CODE ROME G1204



## CONDITIONS D'ACCÈS

✓ Avoir + de 18 ans

✓ Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS

✓ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement de la voile datant de moins d'un an

✓ Justifier de sa capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger

✓ Avoir participé au minimum à 4 régates dont 2 grades 5B minimum ou justifier de sa participation à une période de mise en situation en milieu professionnel dans une structure proposant des activités compétitives en voile, d'une semaine minimum

✓ Être titulaire du permis bateau ou s'engager à le passer en début de formation

## FORMATION EN APPRENTISSAGE



Durée de la Formation : 10,5 mois

Rythme adapté au pic de l'activité pendant les périodes estivales (60% en entreprise)



Public visé

Entre 18 et 29 ans révolus



Alternance entre une structure qui emploie l'apprenti et le centre de formation

Ce BPIEPS forme les apprentis à l'encadrement des activités d'initiation et de perfectionnement à la croisière pour tous publics.

Les supports de navigation sont : FIRST 35s5, SUN FAST 37, LAGOON 380.

Les objectifs de cette formation sont :

- développer ses aptitudes à l'encadrement
- renforcer le niveau technique en voile croisière
- enseigner à titre professionnel

## CONTENU DE LA FORMATION

Le diplôme est obtenu après la certification de 4 Unités Capitalisables (UC). Si la formation respecte les contenus liés au référentiel du BPIEPS, elle a bien sûr des spécificités :

- préparation au permis mer hauturier et au Certificat de Radio Téléphoniste Restreint
- passage des modules du Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS) permettant en suite de parcours de préparer le Brevet d'Aptitude à la Conduite des Petits Navires (BACPN) et le Capitaine 200
- stage World Sailing, PS mer et Formation Médicale Hauturière (FMH)

# NOTRE PARTENAIRE



## DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

Le titulaire du BPJEPS «Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri» peut devenir entraîneur ou même moniteur au sein d'associations, de centres nautiques, d'écoles de croisière ou travailler en tant qu'indépendant.

## AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- ✓ Vous bénéficiez d'une formation 100% prise en charge financièrement
- ✓ Vous percevez une rémunération déterminée en % du SMIC selon votre convention collective en fonction de votre âge et de l'année de formation
- ✓ Vous avez le statut de salarié de l'entreprise et vous bénéficiez des mêmes droits

## LES DÉMARCHES À RÉALISER

1

Inscription sur le site  
du CFA SANA  
[www.cfasana.fr](http://www.cfasana.fr)

Inscrivez-vous sur l'onglet  
correspondant à la formation  
choisie.

Vous recevrez un mail de  
confirmation avec des informations  
sur les conditions d'apprentissage  
et sur l'organisme de formation.

2

Prendre contact avec  
l'organisme de  
formation partenaire  
du CFA SANA

Le CFA vous transmet les coordon-  
nées de l'organisme partenaire et  
l'organisation des Tests d'Exigences  
Préalables (TEP) à l'entrée en  
formation.

3

Rechercher  
une entreprise  
pour le contrat  
d'apprentissage

N'hésitez pas à contacter le  
CFA SANA et le développeur du  
CFA qui pourront vous  
communiquer des offres  
d'apprentissage ou vous orienter  
vers des structures partenaires.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ LE CFA SANA

Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université  
33400 Talence  
TEL : 05 56 80 25 50  
MAIL : [contact@cfasana.fr](mailto:contact@cfasana.fr)



@cfaaquitaine



cfasportanimationna



CFA Sport Animation  
Nouvelle Aquitaine

